

La gestion du Saint Laurent au Québec

Par Claude MARTIN, Président de Stratégies Saint-Laurent - Canada

Stratégies Saint-Laurent et Le Programme Zones d'intervention prioritaire : Une expérience de navigation sur les eaux troubles de la gestion intégrée du Saint-Laurent

Le Saint-Laurent est un fleuve immense, important, chargé d'histoire. Il est omniprésent dans l'esprit de tous les canadiens. Depuis la tête des Grands Lacs, il a creusé son lit entre le Canada et les États-Unis. Il baigne les frontières du Québec et de l'Ontario. Artère commerciale, il est un moteur économique, une porte d'entrée au grand marché nord-américain et le passage obligé de denrées et de biens produits partout en Amérique du Nord et destinés aux marchés internationaux. Les navires qui le sillonnent transportent céréales, produits miniers, bois et produits forestiers, acier et aluminium, biens de consommation et marchandises de toutes sortes. Ses riverains l'utilisent pour assurer leur approvisionnement en eau, pour profiter de son potentiel récréo-touristique, pour arroser leurs terres agricoles et pour évacuer leurs eaux usées. Le fleuve est donc à la fois un cours d'eau international et interprovincial qui fait l'objet d'un traité et d'ententes multilatérales¹, une voie de commerce et une source d'eau potable. Ces caractéristiques contribuent à faire de sa gestion une affaire complexe, mais essentielle, pour laquelle toutes les parties prenantes, parmi lesquelles se retrouvent les communautés riveraines, ont des préoccupations réelles, quoique souvent divergentes, à faire valoir ou à revendiquer. Le Programme des zones d'intervention prioritaire (le Programme ZIP) auquel Stratégies Saint-Laurent est étroitement liée, est, en fait, une expérience unique au Canada par laquelle ces divers intervenants ont cherché à favoriser une convergence de leurs préoccupations respectives.

Pour comprendre les objectifs du Programme ZIP, ses succès et ses échecs, il faut d'abord en situer le contexte géographique, économique et culturel. Il faut aussi souligner le cadre dans lequel il s'inscrit.

Le bassin des Grands Lacs et le Saint-Laurent forment l'un des systèmes hydrographiques les plus importants au monde. Il draine plus de vingt-cinq pour cent des réserves mondiales d'eau douce et influence les processus environnementaux du continent nord-américain. La superficie de 1 610 000 km² de son bassin de drainage en fait le treizième en importance, à l'échelle de la planète. L'étendue de son bassin versant le classe au deuxième rang en importance au Canada et au troisième en Amérique du Nord, après le Mississippi et le Mackenzie². D'une longueur totale de 3 200 km, son tronçon fluvial en territoire québécois s'étire sur 400 km³ pour ensuite poursuivre sa route sur une distance de 1,100 km comprenant une importante zone estuarienne et un golfe immense. Enfin, le Saint-Laurent capte à lui seul sept des treize régions hydrographiques qui regroupent l'ensemble des 430 bassins versants majeurs du Québec⁴.

Le fleuve est au cœur des activités économiques du Canada et du Québec. Il est jalonné de ports importants qui manutentionnent plus de cent millions de tonnes de marchandises annuellement. L'industrie maritime québécoise crée, à elle seule, près de vingt mille emplois directs et indirects⁵. Sa proximité relative des marchés internationaux a favorisé le développement de l'industrie québécoise de l'aluminium, du papier et de la fabrication manufacturière. La pêche commerciale, quoique moins importante aujourd'hui, continue néanmoins de contribuer à la vitalité des communautés riveraines de son estuaire et du golfe. La valeur économique des débarquements du secteur maritime du Saint-Laurent, par exemple, s'élevait à 199 millions de dollars (145.5 millions \$), en 2004, et l'industrie de la pêche maritime employait 8 200 personnes au Québec en 2001⁶.

Le potentiel récréo-touristique du Saint-Laurent, contribue, lui aussi à l'importance du fleuve. Environ 60,000 embarcations de plaisance le sillonnent au cours de la saison estivale⁷. Selon une enquête complétée en 2000, plus de 78,000 pêcheurs sportifs y ont lancé leurs lignes, entre la frontière de l'Ontario et du Québec jusqu'à l'ouest de l'île d'Orléans. Près de 60,000 pêcheurs auraient pour leur part pratiqué la

¹ On pense, par exemple, au *Traité des eaux limitrophes de 1909* ou, encore, à *L'accord sur les Grands Lacs*.

² Environnement Canada, Centre Saint-Laurent, « Infos Saint-Laurent : Le Saint-Laurent parmi les grands fleuves du monde », en ligne http://www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf027_f.html.

³ Serge Hébert, Josée Belley, *Le Saint-Laurent – La qualité des eaux du fleuve 1990-2003*, Environnement Québec, Direction du suivi de l'état de l'environnement, Envirodoq no ENV/2005/0095, Collection no QE/156, en ligne http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/fleuve/qualite90-03/st-laurent.htm.

⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, *Le Saint-Laurent*, en ligne : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/fleuve.htm#limites>

⁵ Société de développement économique du St-Laurent, *Mémoire de la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) sur le projet d'implantation d'un port méthanier à Gros-Cacouna* présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 8 juin 2006.

⁶ Environnement Canada, Centre Saint-Laurent, « Infos Saint-Laurent : Le Saint-Laurent parmi les grands fleuves du monde », en ligne http://www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf053_f.html.

⁷ Environnement Canada, Centre Saint-Laurent, « Infos Saint-Laurent : Le Saint-Laurent parmi les grands fleuves du monde », en ligne http://www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf028_f.html ; Hébert, Belley, *supra* note 2.

pêche sportive de l'est de l'île jusqu'au golfe⁸. Plusieurs plages, enfin, sont accessibles à la population et font partie d'un programme de surveillance de qualité dans les régions du Centre du Québec (1), du golfe (1), de la Gaspésie et des îles de la Madeleine (5) et de la Montérégie (4)⁹.

L'immensité du bassin du Saint-Laurent en fait un vaste réseau d'écosystèmes. Le fleuve est constitué de cinq masses d'eau : les eaux vertes des Grands Lacs; les eaux brunes de la rivière des Outaouais; les eaux de mélanges des tributaires de la rive nord des Grands Lacs; les eaux de mélange des tributaires de leur rive sud ; et, enfin, les eaux bien mélangées de la région de Québec¹⁰. Ces eaux, sujettes à des marées depuis la ville de Trois-Rivières, deviennent ensuite saumâtres un peu à l'est de l'île d'Orléans. Elles abritent 350 espèces animales uniquement dans la partie québécoise de son cours¹¹. La quasi-totalité des 112 espèces de poissons d'eau douce retrouvée au Québec y sont présentes. Une centaine d'espèces d'oiseaux nichent le long du corridor fluvial¹². 1,300 espèces de plantes vasculaires s'y retrouvent. Quatre zones humides ont déjà obtenu le statut de site protégé dans le cadre de la Convention Ramsar.¹³ L'estuaire et le golfe, pour leur part, constituent des habitats pour plusieurs espèces marines dont, notamment, des espèces typiques de l'Arctique¹⁴.

Près de soixante pour cent de la population québécoise vit sur les rives du fleuve, entre les villes de Cornwall, à la frontière ontarienne, et Québec¹⁵. La vallée du Saint-Laurent est l'une des régions les plus densément peuplées du pays. Les plus grands centres urbains québécois, Montréal et Québec, se retrouvent sur sa rive nord. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des Québécois vivent à l'intérieur des limites de son bassin versant¹⁶. Environ quarante-cinq pour cent de la population y puise son eau potable¹⁷. Une pareille concentration, combinée à l'importante sollicitation à des fins industrielles, commerciales et agricoles dont il fait l'objet, expose le Saint-Laurent à des pressions environnementales certaines. Ses eaux font l'objet de contamination en raison de rejets urbains, de rejets industriels et de rejets agricoles¹⁸. La complexité du grand écosystème du Saint-Laurent, la sollicitation et les pressions dont il fait l'objet, l'influence qu'il exerce sur ses riverains et l'intérêt que ceux-ci lui portent amènent inévitablement les communautés qui bordent le fleuve à vouloir s'intéresser à sa protection, sa mise en valeur et à sa gestion. Cette implication, par surcroît, s'inscrit dans le prolongement de principes universellement acceptés. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, réunie à Rio de Janeiro, en 1992, soulignait par exemple que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. »¹⁹ Au Canada, la Table sur l'économie et l'environnement reconnaissait, dès 1987, que l'intérêt que portent les parties prenantes comme le milieu des affaires, les organisations syndicales, les autochtones et les environnementalistes aux questions environnementales s'étendait à l'élaboration de politiques et de processus de planification à l'origine d'actions concrètes²⁰.

Stratégies Saint-Laurent et le Programme ZIP expriment concrètement cette implication des communautés riveraines. Les comités zones d'intervention prioritaire sont des organismes non gouvernementaux.. Les quatorze comités constituent autant de forums régionaux, de tables de concertation, mis en place afin de permettre aux intervenants locaux de prendre en charge la protection et la mise en valeur du fleuve dans un secteur défini. Le Programme, à ce jour, a permis aux riverains de participer activement à l'amélioration de la condition du Saint-Laurent et à favoriser l'élaboration de plans d'actions et de réhabilitation de l'environnement fluvial. Les remarques qui suivent cherchent à répondre à deux questions : (1) quel bilan peut-on tirer de l'expérience et (2) le Programme rencontre-t-il son objectif de favoriser la participation de la communauté à la gestion du Saint-Laurent.

⁸ Environnement Canada, Centre Saint-Laurent, « Infos Saint-Laurent : Le Saint-Laurent parmi les grands fleuves du monde », en ligne http://www.qc.ec.ca/csl/inf/inf021_f.html.

⁹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Programme Environnement-Plage*, en ligne <http://www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/index.htm>.

¹⁰ Hébert, Belley, *supra* note 2.

¹¹ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *L'eau, ressource à protéger et à mettre en valeur*, Tome II, Rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec, 2000, p. 209

¹² Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent, « La gestion du fleuve Saint-Laurent », *Mémoire présenté à la Commission sur la gestion de l'eau au Québec* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 11 et 12 novembre 1999.

¹³ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *supra* note 11.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Hébert, Belley, *supra* note 2.

¹⁶ Environnement Canada, *supra* note 2.

¹⁷ Hébert, Belley, *supra* note 2.

¹⁸ Hébert et Belley notent toutefois que « la pollution d'origine agricole affecte plus fortement les tributaires que le fleuve lui-même. » Ils ajoutent que « [L]es impacts des activités agricoles se font donc surtout sentir à l'embouchure des rivières et dans leur zone d'influence. Les activités agricoles contribuent tout de même à l'augmentation des concentrations de phosphore, d'azote et de matières en suspension observées entre Montréal et Québec et à l'eutrophisation de certains secteurs comme le lac Saint-Pierre où la profondeur est faible et l'écoulement lent. ». Voir Hébert et Belley, *supra* note 2, p. 6.

¹⁹ Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, Principe 10, en ligne <http://unep.org>.

²⁰ Jamie Benedickson, *Environmental Law*, 2nd ed., Irwin Law Inc., Toronto, 2002, p. 287.

Stratégies Saint-Laurent

Le Programme ZIP regroupe deux entités étroitement liées : les comités ZIP et Stratégies Saint-Laurent. Les comités exercent leurs activités à l'intérieur d'un secteur géographique défini et constituent, en quelque sorte, les unités opérationnelles du programme²¹. Stratégies Saint-Laurent, pour sa part, regroupe les ZIP afin d'assurer la coordination des activités de l'ensemble des comités et favoriser la cohésion de leur action.

En 1989, le Saint-Laurent présentait un bilan environnemental peu reluisant. Si la santé environnementale du bassin s'était améliorée au cours des années²², il n'en demeurait pas moins que des résidus organiques de toutes sortes et de nombreuses substances contaminantes, dangereuses, délétères ou toxiques étaient déversées directement dans l'eau et l'air du bassin versant du fleuve. Pour s'attaquer aux défis que soulevait sa remise en état, et pour répondre notamment aux revendications de citoyens et de groupes qui réclamaient un changement en profondeur de la gestion des enjeux environnementaux du Saint-Laurent²³, les gouvernements du Québec et du Canada convenaient de mettre sur pied le Plan d'action Saint-Laurent. Ce plan concernait quinze fabriques de pâtes et papiers, trois raffineries de pétrole et trente-deux autres industries parmi lesquelles les plus polluantes avaient déjà convenu d'un programme d'assainissement dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec ou étaient en voie de le faire²⁴.

Les organismes environnementaux n'entendaient pas rester à l'écart et laisser aux seules parties prenantes politiques et économiques le soin de remettre en état le Saint-Laurent. L'Union québécoise pour la conservation de la nature, un organisme qui a pour objectif, notamment, de préserver la diversité biologique et favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources²⁵, et huit autres organismes parmi les plus actifs de l'époque sur les enjeux environnementaux ont convenu de créer Stratégies Saint-Laurent²⁶.

Stratégies Saint-Laurent est un organisme sans but lucratif constitué en personne morale en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies²⁷. Ce statut lui confère un certain nombre d'avantages importants. En effet, l'organisme ainsi constitué jouit de droits civils. Il peut être titulaire d'un patrimoine distinct de celui de ses membres. Il peut faire valoir ses droits en justice, embaucher son personnel et conclure des contrats nécessaires à la conduite de ses activités. Par ailleurs, ses administrateurs n'engagent pas leur responsabilité personnelle en raison de leur gestion, dans la mesure où ils exercent leurs fonctions de façon prudente et diligente.

Les quatorze comités de zone d'intervention prioritaire en sont membres. Ces derniers élisent, annuellement, un conseil d'administration de sept membres qui gère l'organisation conformément aux règlements généraux de l'organisme.

Les membres, pour leur part, sont regroupés en deux commissions. La Commission d'eau douce regroupe les huit comités en place entre la frontière entre le Québec et l'Ontario et la région de Québec. La Commission marine comprend les zones de l'estuaire et du golfe. Les Règlements généraux de Stratégies Saint-Laurent prévoient que les comités ZIP de chacune des Commissions doivent se réunir pour discuter entre eux d'enjeux régionaux et développer des projets communs.

Au cours des années, Stratégies Saint-Laurent a poursuivi quatre objectifs différents, quoique reliés. L'organisme a d'abord cherché à rassembler et inciter les communautés riveraines à se concerter pour définir des mesures concrètes de protection, de dépollution et de mise en valeur du fleuve²⁸. En 1993, Stratégies Saint-Laurent est devenu un partenaire du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000²⁹. Le

²¹ F. Potok *et al.*, *Étude sur la gouvernance d'organismes œuvrant dans les zones côtières – Rapport de recherche soumis à Pêches et Océans Canada*, août 2001.

²² Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada, *Rapport de la Commissaire à l'environnement et au développement durable – 2001*, Bureau du Vérificateur général du Canada, en ligne http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c2001menu_f.html; Gouvernement du Québec, *L'eau, la vie, l'avenir – Politique nationale de l'eau*, Environdoq ENV/2002/0310, Québec, 2002

²³ L.R. Services – Conseil, *Portrait de l'évolution de l'action communautaire dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent*, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec.

²⁴ Le Programme d'assainissement des eaux du Québec a été lancé par le gouvernement du Québec en 1978. Il s'agissait d'un vaste programme qui visait à restaurer la qualité des eaux québécoises. Il avait pour objectifs d'améliorer la qualité de l'eau pour satisfaire les besoins de la population et d'assurer le maintien de l'équilibre écologique des milieux aquatiques.

²⁵ Voir <http://www.naturequebec.org>

²⁶ L.R. Services-Conseils, *supra* note 23

²⁷ L.R.Q. c. C-38

²⁸ « Le programme Zones d'intervention prioritaire – Un programme qui encourage les actions communautaires », dans *Le Fleuve*, vol. 5, no 2, mars 1995.

Programme ZIP était alors à ses débuts et SSL avait pour objectif la création d'un réseau de comités ZIP tout au long du fleuve. En 2002, ce réseau s'était suffisamment développé pour que Stratégies Saint-Laurent se donne pour mission de favoriser la concertation des intervenants et des parties prenantes à l'échelle interrégionale et nationale et de promouvoir l'implication des collectivités riveraines dans l'élaboration et la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent. Par ailleurs, SSL regroupe les comités afin de favoriser la décontamination et la mise en valeur du Saint-Laurent au moyen de modèles d'intervention novateurs et cherche à soutenir les activités des comités et à assurer la coordination du programme.

La contribution de Stratégies Saint-Laurent à la « réhabilitation » du fleuve, toutefois, s'étend au-delà de la coordination des comités de zones. L'expertise que l'organisme a acquis au cours des années lui a permis, par exemple, d'organiser un forum important sur la gestion intégrée du Saint-Laurent au mois d'avril 2004. Cette rencontre, à l'occasion de laquelle plus de 150 participants provenant de ministères fédéraux et provinciaux, de municipalités et du milieu agricole, de l'industrie maritime et des communautés riveraines ont échangé sur l'avenir du fleuve, a permis de mettre en perspective diverses visions ou expériences de la gestion intégrée. Stratégies Saint-Laurent n'a par ailleurs pas hésité à intervenir lors de consultations publiques traitant de questions reliées à la gestion de l'eau pour faire valoir les points de vues des communautés riveraines et de ses membres.

Stratégies Saint-Laurent joue donc maintenant un rôle à multiples facettes. L'organisme est à la fois un partenaire des gouvernements du Québec et du Canada dans le cadre du Plan Saint-Laurent pour un développement durable³⁰, un intervenant actif sur les questions environnementales touchant le fleuve et le coordonnateur du Programme ZIP. Il est donc un acteur incontournable quant au développement d'un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent.

Les Zones d'intervention prioritaire et les comités ZIP

Le Programme ZIP part d'un principe de subsidiarité selon lequel les problèmes environnementaux qui préoccupent une région donnée ont plus de chances d'être réglés avec succès par les intervenants du milieu les plus rapprochés de cette région. Il intègre, à cette fin, plusieurs volets. Les zones d'intervention prioritaire cherchent d'abord à favoriser la participation d'un plus grand nombre d'acteurs possible dans un processus décisionnel destiné à favoriser le développement de solutions ou d'actions soutenues par un large consensus. Il favorise aussi une approche multidisciplinaire et souple des questions environnementales selon laquelle les aspects écologiques, économiques et sociaux d'une difficulté environnementale seront considérés dans l'élaboration de ses solutions. Cette approche permet aux comités de zones de développer des PARE, des plans d'action et de réhabilitation écologique, qui bénéficient du soutien de la population locale, celle-ci ayant l'assurance que les travaux de mise en valeur ou de réhabilitation entrepris correspondent à ses besoins ou répondent à ses préoccupations.

Tables multisectorielles

Le comité responsable d'une zone d'intervention prioritaire est d'abord une table multisectorielle. Il cherche à regrouper les intervenants de divers horizons issu d'une région géographiquement définie. Ces intervenants comprennent, notamment, les ministères fédéraux et provinciaux, les municipalités et les regroupements municipaux, les entreprises, les groupes environnementaux, les groupes à vocation socio-économique et les citoyens qui ont à cœur de régler problèmes ou conflits d'usages, de protéger, de mettre en valeur les habitats naturels et d'éliminer les sources de contamination polluant sa portion du fleuve³¹ ou, à tout le moins, de réduire l'importance de rejets de contaminants dans celle-ci.

²⁹ Le Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 était, en fait, la deuxième phase du Plan d'action Saint-Laurent. Pour cette deuxième phase, qui s'est poursuivie de 1994 à 1998 les gouvernements du Québec et du Canada s'étaient entendus pour développer sept volets d'intervention : la biodiversité, l'assainissement agricole, l'aide à la prise de décision, la santé, la protection, la restauration et l'implication communautaire. Le volet *Biodiversité* s'adressait à la protection et à la conservation des écosystèmes. Le volet *Assainissement* visait à sensibiliser les intervenants des bassins versant des rivières l'Assomption, Boyer, Chaudière et Yamaska à la problématique de la pollution diffuse en milieu agricole et à son impact sur le fleuve. Le volet *Aide à la prise de décision* devait contribuer à la conception et l'amélioration de techniques d'échantillonnage, d'analyse et de traitement de l'information. Le volet *Santé* s'intéressait aux impacts de la contamination sur la santé humaine. Le volet *Protection* avait pour objectif, notamment, de réduire de 90% les effluents liquides toxiques de 106 usines qui rejetaient leurs eaux usées sans traitement adéquat. Le volet *Restauration* favorisait, comme son nom l'indique, la restauration de certains milieux du fleuve. Enfin, le volet *Implication communautaire*, à l'intérieur duquel les activités de Stratégies Saint-Laurent s'inscrivaient, visait à favoriser une prise en charge du milieu par les communautés elles-mêmes.

³⁰ Le Plan Saint-Laurent pour un développement durable est le prolongement, pour la période de 2005 à 2010, du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000.

³¹ « Le Programme ZIP – Un effort collectif », dans *Le Fleuve*, vol. 6, n° 4, septembre 1996.

La présence de ces différents intervenants à une même table s'explique aisément. Ils sont tous des parties prenantes aux problèmes de leur région et aux solutions à y apporter. Les ministères, souvent des parties de l'entente Canada-Québec, tirent un avantage à se rapprocher des régions. Les municipalités et les regroupements municipaux s'occupent activement de la gestion des eaux usées et de l'approvisionnement en eau potable. Les entreprises peuvent exercer des fonctions importantes de la ressource, en sont des utilisateurs et constituent autant de sources de rejets industriels de contaminants. Les groupes environnementaux ont des intérêts particuliers à faire valoir et les groupes socio-économiques représentent les utilisateurs de la société civile. Les citoyens, enfin, sont les premiers intéressés lorsqu'il est question de la qualité de l'eau à laquelle ils ont accès ou qui est mise à leur disposition. Il en résulte un vaste rassemblement de divers acteurs environnementaux. Stratégies Saint-Laurent notait qu'en 2002, par exemple, les zones d'intervention regroupaient collectivement : 92 municipalités ou municipalités régionales de comtés; 32 organismes de protection de l'environnement; 29 organismes sociocommunitaires; 25 entreprises industrielles; 12 institutions d'enseignement et 10 ministères.

Objectifs

La dernière Entente de collaboration entre Environnement Canada, Stratégies Saint-Laurent et les Comités ZIP 2003-2008 exprime bien les objectifs des comités ZIP :

« Les comités ZIP favorisent l'implication et la mobilisation des partenaires et de la population dans la protection, la mise en valeur et la conservation du Saint-Laurent le long de leur territoire. Ils encouragent et assurent la réalisation de projets par la réhabilitation, la protection, la mise en valeur du Saint-Laurent et la concertation des intervenants du milieu. »

L'entente cadre entre le Comité de gestion de l'entente de concertation sur le Saint-Laurent et Stratégies Saint-Laurent, quant à elle, expliquait que :

« Le Comité ZIP mobilise la communauté en vue de la protection, de la restauration et de la mise en valeur du Saint-Laurent. Par l'information et la sensibilisation, il stimule l'implication et la participation active de la population dans l'atteinte des objectifs du programme ZIP. De façon continue, le Comité ZIP recueille et compile les préoccupations des riverains et leurs idées concernant la protection, la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent. Également, le Comité ZIP encourage et coordonne des actions visant à protéger, conserver, restaurer et mettre en valeur le Saint-Laurent sur son territoire d'intervention. »

Les comités ont donc quatre objectifs : promouvoir une meilleure connaissance de l'environnement fluvial, encourager la mobilisation des membres des communautés regroupées à l'intérieur des limites des zones, favoriser la concertation des acteurs environnementaux et promouvoir la réalisation d'initiatives écologiques à l'échelle de la zone.

L'assainissement d'un environnement et le développement d'interventions environnementales utiles doivent être précédés par une accumulation de connaissances. Celles-ci doivent s'étendre aux aspects biologiques, physiques, chimiques et socio-économiques d'un problème environnemental ainsi qu'aux questions de santé qu'il soulève. Dans la poursuite de ses activités, un comité ZIP cherchera donc à colliger, mettre à jour et diffuser les connaissances écologiques propres à sa zone.

Un comité ZIP doit ensuite répondre à un besoin des communautés qui habitent un secteur géographique longeant le fleuve. Ses activités, par ailleurs, sont à l'image des préoccupations de celles-ci. Le comité, qui est l'aboutissement d'une mobilisation, doit donc mettre en œuvre des mécanismes pour entretenir cette mobilisation.

L'action des comités, par surcroît, repose sur un postulat selon lequel les chances du succès d'un projet environnemental augmentent d'autant s'il est largement accepté par les communautés de la zone :

« Les membres des comités ZIP assument la tâche complexe d'établir des convergences en vue de l'action à partir d'intérêts parfois difficilement conciliables. Ils travaillent à l'établissement d'un consensus sur les actions prioritaires à mener pour atteindre les résultats souhaités par la population de leur zone. Grâce aux comités ZIP, pour la première fois, des acteurs qui s'ignoraient et même se dénonçaient publiquement prennent place à une même table dans le but de se donner une vision commune de la réhabilitation et de la protection du Saint-Laurent, de même que d'échanger information et expertise. » 32

La concertation est, conséquemment, l'aspect le plus critique du programme ZIP.

Les comités, enfin, s'activent à l'intérieur d'un secteur géographique défini. S'il est évident qu'un problème environnemental peut avoir un impact sur un territoire fluvial qui excède largement les limites d'une zone, il n'en demeure pas moins que la réalisation de leurs activités doit se faire d'abord à l'intérieur des limites de la zone. Cette restriction, toutefois, n'écarte pas la possibilité que plusieurs zones mettent en

³² L.R. Services – Conseil, *supra* note 23.

commun leurs ressources afin de permettre la réalisation d'un projet ayant un impact sur un plus large tronçon du fleuve. Les commissions de zones favorisent d'ailleurs le développement de pareils projets³³.

Genèse du Programme ZIP

La paternité du Programme ZIP est difficile à préciser. Certains affirment que le concept des zones d'intervention est né de l'initiative de groupes environnementaux québécois³⁴. D'autres prétendent qu'une petite équipe d'Environnement Canada élaborait le concept, en 1989, alors que l'Union québécoise pour la conservation de la nature et ses partenaires lançaient le programme Stratégies Saint-Laurent³⁵. On s'entend toutefois pour souligner que le programme s'inspire de celui des « secteurs préoccupants » mis en place dans la région des Grands Lacs³⁶, d'une part, et qu'il s'explique d'autre part par les pressions exercées par les groupes environnementaux auprès des gouvernements afin d'impliquer les communautés riveraines dans l'identification et la résolution des enjeux environnementaux qui faisaient l'objet du Plan d'action Saint-Laurent³⁷.

Tant les partenaires du Plan d'action Saint-Laurent que ceux réunis autour de l'Union québécoise pour la conservation de la nature étaient d'avis qu'un découpage du fleuve en zones faciliterait la mise en œuvre d'un programme qui encouragerait la participation du public aux travaux de mise en valeur et de restauration du fleuve. En 1991, Stratégies Saint-Laurent a effectué un premier découpage du Saint-Laurent en 22 zones différentes qui correspondaient à des zones de contamination anthropique³⁸. Les parties au Plan d'action, pour leur part, procédaient, presque au même moment, à un découpage en 23 zones contiguës, définies selon une approche écosystémique³⁹.

En 1993, le Québec et le Canada signaient une deuxième entente dans le cadre du Plan d'action. S'ils entendaient poursuivre leurs efforts au chapitre de la réduction des rejets liquides toxiques dans le fleuve, ils voulaient aussi mettre davantage l'accent sur la conservation et la préservation de l'écosystème, favoriser une approche plus globale de sa gestion et s'assurer d'une participation active du milieu et des partenaires concernés⁴⁰. Au mois d'avril 1995, les programmes conçus par les partenaires gouvernementaux et celui proposé par Stratégies Saint-Laurent étaient en quelque sorte jumelés. Le nombre de zones susceptibles de s'organiser dans le cadre du programme était ramené à seize. Saint-Laurent Vision 2000 (la nouvelle appellation du Plan d'action Saint-Laurent) et Stratégies Saint-Laurent ont signé une entente pour la mise en œuvre du programme ZIP dans sa forme actuelle. Les gouvernements fédéral et provincial s'engageaient à accorder un soutien financier et un appui technique au programme. Stratégies Saint-Laurent, pour sa part, s'engageait à faire la promotion du programme, à mettre en place et à assurer le bon fonctionnement des comités ZIP et à assurer le lien entre les comités et les partenaires gouvernementaux⁴¹.

Organisation d'un comité ZIP

Un comité ZIP est issu de la volonté de membres de la communauté d'une zone de s'engager dans un projet de remise en état et de mise en valeur d'un tronçon particulier du Saint-Laurent. Ces membres se regroupent, se constituent en personne morale sans but lucratif et entreprennent ensuite un processus de consultation qui aboutira au développement d'un plan d'action et de réhabilitation écologique.

³³ L'exemple de l'île de Montréal l'illustre bien. L'île regroupe deux zones d'intervention prioritaire. Elle constitue le plus important ensemble urbain au Québec. À l'évidence, les problèmes de gestion des eaux usées de cette collectivité et les conséquences qu'entraîne leur rejet dans le fleuve dépassent largement ces deux zones. Pourtant, les zones d'intervention prioritaire Ville-Marie et Jacques-Cartier se sont attaquées résolument au problème, avec succès. Voir, à cet égard, le site web du Comité ZIP Ville-Marie, en ligne, à <http://zipvillemarie.org/fr/303eau.htm>.

³⁴ Priscilla Gareau, *Analyse organisationnelle d'une expérience de gestion intégrée de l'eau et de participation publique : le Programme des Zones d'intervention prioritaire (ZIP)*, Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal, décembre 2000, p. 43.

³⁵ L.R. Services – Conseil, *supra* note 23.

³⁶ J. Burton, « La participation du public à la gestion environnementale du fleuve Saint-Laurent » ; P. Gareau, *supra* note 34. Les « secteurs préoccupants » ont été créés dans la foulée de l'*Accord sur la qualité de l'eau des Grands* de 1978. Ces secteurs, au nombre de 43, présentaient des problèmes environnementaux identifiés qui exigeaient la mise en œuvre de programmes d'action environnementale. Le public était invité à collaborer à l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes. Voir, notamment, <http://www.ijc.org>. Voir aussi Laurent Lepage, « Le Saint-Laurent, théâtre d'une expérimentation sociale », en ligne http://www.acfas.ca/decouvrir/enligne/recherche/222_stlaurent.htm.

³⁷ Annie Blouin, Céline Lachapelle, « Réflexions sur l'avancement des résultats du Plan d'action et de réhabilitation écologique », mai 2005 (non publié)

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Jean Burton, *supra* note 36.

⁴⁰ « Une nouvelle entente : pour aller plus loin » dans *Le Fleuve*, vol. 5 no 1, février 1995.

⁴¹ « Une entente cadre entre le gouvernement et Stratégies Saint-Laurent – Miser sur un partenariat » dans *Le Fleuve*, vol. 5 no 2, mars 1995.

Parce qu'un comité doit être constitué en personne morale, il doit prendre les dispositions pour élire un conseil d'administration. Ce conseil est le dépositaire de la charte et des règlements du comité⁴². Selon les dispositions de la loi, il en gère les affaires et exerce tous les pouvoirs nécessaires à cette fin⁴³. Les sièges au conseil sont attribués en tenant compte du caractère multisectoriel du comité. Les intervenants industriels, socio-économiques, environnementaux, municipaux, de même que ceux provenant de la « société civile » y sont donc tous représentés. En principe, aucun des milieux ne devrait être à même de dominer le conseil⁴⁴.

Cette exigence soulève un certain nombre de difficultés. En raison de son rôle et de sa composition, un comité ZIP est une table de concertation. Certains acteurs peuvent être tentés de refuser de se joindre à de pareilles tables, pour plusieurs raisons. Les intervenants économiques ou politiques peuvent craindre d'être en quelque sorte contraints de souscrire – ou de paraître de le faire – à des objectifs ou des activités incompatibles ou difficilement conciliables avec les leurs. D'autres peuvent craindre de perdre un avantage concurrentiel ou d'être pénalisés s'ils sont associés à un projet de réhabilitation écologique. Certains groupes environnementaux, pour leur part, peuvent craindre que les initiatives des comités ne fassent l'objet d'une récupération par des groupes représentant des « pollueurs » à des fins d'image publique ou, encore, se méfient de la volonté des comités de rechercher le compromis acceptable pour toutes les parties prenantes⁴⁵. Les personnes qui pourraient apporter un apport individuel au comité, enfin, peuvent être intimidées par la présence d'acteurs économiques ou environnementaux organisés. Enfin, l'expérience enseigne que le recrutement de membres et, conséquemment, de représentants des divers milieux est souvent plus difficile en région urbaine qu'en région rurale.

Le conseil d'administration chapeaute un comité de direction qui, lui, voit à la gestion des affaires courantes du comité. C'est ce comité qui veille, entre les réunions du conseil d'administration, aux activités du comité de zone.

Tous les membres du conseil d'administration et du comité de direction sont des bénévoles. Ils ne tirent donc aucun avantage de leur collaboration aux activités du comité ZIP. Par contre, la permanence du comité est assurée par un coordonnateur et, selon les circonstances, des employés. Le rôle du coordonnateur est extrêmement important. Comme dans toute autre organisation sans but lucratif, il « est le pivot central autour duquel tourne tout le dynamisme » du comité⁴⁶. Comme l'ont souligné avec raison F. Potok et al.:

« Le coordonnateur est sans doute la personne clef des comités ZIP. Il a un pouvoir d'influence énorme sur la direction que va prendre le comité, les interventions qui vont être priorisées et la façon dont elles seront réalisées. Il représente, dans la plupart des cas, la mémoire du comité et centralise la connaissance des dossiers. Bien souvent, il est le seul membre du comité à connaître tous les aspects d'un même dossier. (...) »

De plus, le coordonnateur est l'un des rares intervenants locaux à comprendre, dans une certaine mesure, la structure gouvernementale dans laquelle s'insère le comité ZIP. En effet, il est le lien privilégié entre SSL et les membres du CA de la ZIP, entre les comités ZIP et les partenaires gouvernementaux qui agissent localement au sein du PASL [Plan d'action Saint-Laurent] et du programme ZIP. »⁴⁷

Cette grande importance, ce rôle déterminant, peut être à l'origine de plusieurs difficultés. En raison de sa fonction particulière, le coordonnateur peut souvent s'approprier les responsabilités du comité de direction. Comme il est au centre des activités du comité, son dynamisme et ses habiletés détermineront du succès du plan d'action et de réhabilitation écologique de la zone. Enfin, s'il abandonne le comité, celui-ci risque d'être paralysé et incapable de poursuivre la réalisation de ses objectifs.

Le financement des activités d'un comité ZIP est assuré principalement par une contribution financière du gouvernement fédéral. Selon les dispositions d'accords de contribution, le ministère de l'Environnement du Canada verse annuellement à chaque comité une somme de 75 000 \$ (environ 52 000 \$). La contribution annuelle du ministère pour l'ensemble du programme ZIP est de 1,100,000 \$ (ou 763 000 \$). Les comités financent leurs activités courantes à l'aide de cette somme. Des revenus supplémentaires peuvent être générés par l'obtention de mandats spéciaux ou à l'occasion de réalisation de projets dans le cadre du programme de financement Interactions communautaires⁴⁸.

Activités du comité ZIP

⁴² Roméo Malenfant, *La gouvernance stratégique d'un organisme sans but lucratif*, Éditions D.P.R.M., mars 2002.

⁴³ C.c.Q., art. 335.

⁴⁴ Priscilla Gareau, *supra* note 34.

⁴⁵ F. Potok *et al.*, *supra* note 21.

⁴⁶ Roméo Malenfant, *supra* note 42, p. 248

⁴⁷ F. Potok *et al.*, *supra* note 21, p. 26

⁴⁸ Le *Bilan 1998 – 2003* du programme explique que son principal objectif est de « soutenir en priorité l'exécution de projets communautaires issus des plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) élaborés de concert par les Comités zones d'intervention prioritaire (ZIP) et les acteurs du milieu. ». Le programme, toutefois, n'est pas réservé exclusivement aux comités ZIP. Il s'adresse à tout organisme non gouvernemental, à but non lucratif, dont la principale place d'affaires est au Québec.

Voir http://www.slv2000.qc.ca/plan_action/phase3/implication_communautaire/programme_interactions/accueil_f.htm.

Selon l'Entente de collaboration entre Environnement Canada, Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP 2003 – 2008,

« Les comités ZIP favorisent l'implication et la mobilisation des partenaires et de la population dans la protection, la mise en valeur et la conservation du Saint-Laurent le long de leur territoire. Ils encouragent et assurent la réalisation de projets par la réhabilitation, la protection, la mise en valeur du Saint-Laurent et la concertation des intervenants du milieu. »

Les projets que soutiennent les comités ZIP s'inscrivent dans le cadre de leur plan d'action et de réhabilitation écologique, (le PARE). Le PARE correspond à l'ensemble des activités de conservation ou de restauration propres à une zone privilégiée par le comité ZIP, après qu'il eut consulté la population. L'élaboration du PARE suppose l'existence d'une zone géographique à laquelle il s'appliquera, la revue des connaissances écologiques propres à cette zone, une consultation pour déterminer quelles doivent être les interventions environnementales prioritaires à entreprendre, selon les intervenants de la communauté de la zone, et l'élaboration du plan, à proprement parler.

La partie québécoise du fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay ont été divisées en seize zones, pour les besoins du Programme ZIP49. Le découpage des territoires s'appuie sur des critères écosystémiques, socioéconomiques et administratifs⁵⁰. Chaque comité de zone est appelé à élaborer son propre PARE et à en assurer le suivi.

Une fois constitué, un comité ZIP doit présenter un bilan environnemental des connaissances propres à sa zone. Ce bilan, qui comprend quatre rapports des aspects biologiques, physico-chimiques, socio-économiques et de santé humaine⁵¹, a été préparé conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec durant la première phase du Plan d'action Saint-Laurent⁵², et sont mis à la disposition des comités dès leur création.

Le comité ZIP entreprend ensuite une consultation auprès des membres et des intervenants de la communauté comprise dans les limites de la zone. Une invitation est donc lancée à l'ensemble des organismes et instances et au grand public à participer à un forum ou un colloque à l'occasion duquel les participants sont invités à déterminer des priorités d'action⁵³.

Le comité ZIP doit ensuite rédiger son PARE, lequel détermine les priorités d'action à partir du résultat des consultations auprès de la population et des partenaires locaux⁵⁴. Le document contient deux sections : le profil du territoire de la zone et le plan d'action⁵⁵. Le profil expose les caractéristiques géographiques, biophysiques et hydriques du tronçon du fleuve et fait notamment état de l'utilisation des ressources, de l'occupation du territoire, des affectations riveraines et des activités humaines. Le plan d'action explique, à l'aide de fiches techniques, les projets qui devront être réalisés⁵⁶. Ce PARE, enfin, fait l'objet d'une validation à l'occasion d'une deuxième consultation publique.

Les PARE comprennent un ensemble des plus divers de projets, tous reliés de près au fleuve. Une revue des plans permet de constater que les comités ZIP, au moyen de leur PARE, se sont attaqués : à la protection des habitats et des espèces; au récréotourisme et à l'accessibilité au fleuve; à la réduction de la pollution d'origine municipale, industrielle ou agricole; à l'aménagement du territoire; à la restauration des berges; à la réduction et l'élimination de risques pour la santé humaine et à la protection des écosystèmes. Les comités se sont aussi intéressés à des projets de sensibilisation et d'éducation, et à des problèmes de dragage, de niveaux des eaux et de navigation.

Bilan

La réalisation de plus de 500 projets depuis 1993, l'engagement d'un grand nombre de bénévoles à travers tout le réseau, l'influence que les comités ZIP peuvent exercer dans leur région et l'importance que le ministère de l'Environnement du Canada accorde au Programme ZIP témoignent de son succès. Il n'est toutefois pas à l'abri de critiques.

Faiblesses

⁴⁹ Deux régions, à l'heure actuelle, n'ont pas de comité ZIP : la Gaspésie et, au nord de l'île de Montréal, la Rivière des Prairies.

⁵⁰ Nicolas Roy, « La gestion intégrée du Saint-Laurent : un jeu de concertation à multiples niveaux » dans *Vers la gestion intégrée du Saint-Laurent*, Actes du Forum sur la gestion intégrée du Saint-Laurent, Montréal, 30 avril et 1^{er} mai 2004.

⁵¹ Priscilla Gareau, *supra* note 34.

⁵² Annie Blouin, Céline Lachapelle, *supra* note 37.

⁵³ Stratégies Saint-Laurent, *Guide de préparation des consultations publiques par les comités ZIP dans le cadre du Programme ZIP*, en ligne <http://www.strategiessl.qc.ca/biblio.guides.html>.

⁵⁴ Stratégies Saint-Laurent, *Guide d'élaboration des PARE du Programme ZIP*, en ligne <http://www.strategiessl.qc.ca/biblio.guides.html>.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

Le programme s'inscrit, d'abord, dans le cadre des activités du ministère de l'Environnement du Canada. Il n'a, par contre, aucune assise juridique particulière. Le programme ne s'appuie pas sur des dispositions réglementaires ou législatives. Il n'est donc pas à l'abri des vicissitudes politiques du moment. Le financement dont il fait l'objet est aléatoire, dans la mesure où il dépend de la volonté ou capacité du ministère d'y contribuer.

L'importance de ce financement, par ailleurs, est une source de préoccupations constantes pour les comités et SSL. Chacun de ceux-ci doit assumer des frais d'exploitation et une masse salariale qui accapare une partie substantielle de leur budget. Par ailleurs, le milieu communautaire peut difficilement entreprendre des actions sans un soutien financier des gouvernements. Or, la contribution directe du ministère de l'Environnement du Canada au programme est la même depuis 2003, alors que le financement des activités de Stratégies Saint-Laurent est moins important qu'il ne l'était⁵⁷. Le gouvernement du Québec, pour sa part, n'apporte aucun soutien financier direct aux comités ZIP et à Stratégies Saint-Laurent. Par contre, les charges que les comités de zones et SSL doivent assumer sont de plus en plus importantes en raison de sollicitations toujours plus grandes des intervenants du milieu. Il est bien évident qu'il faudra prévoir des ressources financières supplémentaires si les gouvernements désirent toujours que les comités puissent continuer de travailler sur les priorités identifiées par le milieu.

La mise à jour des PARE pose également des difficultés. D'abord, la méthodologie pour le faire est incertaine. Elle exige, toutefois, de nouvelles consultations qui, elles, supposent notamment l'existence de ressources humaines et financières suffisantes pour les entreprendre. Ensuite, les employés assurant la permanence des comités sont déjà extrêmement sollicités. Plusieurs comités ZIP ont donc fait valoir que la mise à jour des connaissances et des projets est difficile à entreprendre ou compléter alors qu'ils doivent aussi assurer le suivi de leur PARE, rechercher le financement nécessaire aux actions qu'ils prévoient et donner suite aux mandats ponctuels qu'ils peuvent accepter.

En plus de difficultés reliées à un manque de ressources humaines et financières, les comités ZIP doivent aussi composer avec la nature même du concept qui les sous-tend. La concertation, pour être couronnée de succès, suppose une collaboration étroite des parties intéressées. Les comités sont donc confrontés au problème de la collaboration entre des acteurs aux points de vue et aux intérêts parfois divergents lorsqu'il s'agit de proposer des solutions à un problème⁵⁸. Par ailleurs, les disparités économiques, sociales et culturelles associées aux vastes territoires des zones ne favorisent pas toujours la concertation. À ces difficultés s'ajoute une autre préoccupation pour les partenaires gouvernementaux notamment. Si le Programme ZIP prévoit que l'action locale doit être réalisée par les collectivités elles-mêmes, il existe néanmoins un risque de dérapage ou, à la limite, de perte de contrôle des activités.

Enfin, les comités de zones doivent agir avec une certaine cohésion. L'activité des comités ZIP doit s'inscrire dans le cadre ou le prolongement du Programme ZIP. Par ailleurs, les comités, s'ils agissent localement, doivent néanmoins avoir une vision plus globale du Saint-Laurent alors qu'ils réalisent leurs actions. Cette perspective globale du fleuve doit toujours être présente, malgré l'existence d'obstacles susceptibles de nuire à l'échange et aux communications entre les divers comités. Les partenaires gouvernementaux ont souligné la nécessité d'entretenir une vision cohérente du programme, malgré les problèmes différents rencontrés entre les zones d'eau douce et les zones marines, d'une part, et entre les comités de zones à l'intérieur d'un même

Forces

Ces difficultés, néanmoins, ne sauraient occulter les résultats remarquables du programme. Une étude réalisée en 2005 faisait état de 535 projets réalisés par les comités depuis sa mise en œuvre. Quatorze comités s'activent aujourd'hui. Dix-sept bilans régionaux ont été complétés, quatorze consultations publiques ont été organisées et seize PARE ont été produits⁵⁹. Le travail des ZIP, de plus, a un effet multiplicateur d'investissement. Chaque dollar investi par Saint-Laurent Vision 2000 dans les projets des comités a généré un investissement moyen de 2.85 \$⁶⁰. Enfin, le travail des comités contribue indubitablement à l'émergence d'une réappropriation du fleuve par les communautés riveraines. L'objectif du Programme de favoriser la participation de la communauté à la gestion du Saint-Laurent a donc été atteint.

L'avenir

⁵⁷ Il importe de noter, toutefois, que les montants annuels versés par le ministère à Stratégies Saint-Laurent avait été négocié par les parties elles-mêmes.

⁵⁸ Laurent Lepage, *Le Saint-Laurent, théâtre d'une expérimentation sociale*, en ligne http://www.acfas.ca/decouvrir/enligne/recherche/222_stlaurent.htm.

⁵⁹ A. Blouin, C. Lachapelle, *supra* note 37.

⁶⁰ Stratégies Saint-Laurent, *Réflexion et proposition de Stratégies Saint-Laurent pour la poursuite de sa mission au-delà de mars 2003*, p. 14 et F. Potok *et al.*, *supra* note 21.

Pour le gouvernement du Québec en place en 2002, il était essentiel d'appliquer au Saint-Laurent les principes d'une gouvernance « éclairée, concertée et intégrée. »⁶¹. Il ajoutait :

« Cette gouvernance doit conduire à des actions bien intégrées; elle fera appel de plus en plus à la participation des communautés par le biais d'organisations non gouvernementales (ONG) ou des municipalités. Celles-ci seront appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre des multiples actions qui toucheront le Saint-Laurent, de la frontière ontarienne jusqu'au golfe, inclusivement. »⁶²

Selon la définition proposée l'année suivante par le Groupe de travail intergouvernemental sur la gestion intégrée du Saint-Laurent⁶³, la gestion intégrée « [e]st un processus continu basé sur la concertation des décideurs, des usagers et de la société civile, pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation du Saint-Laurent, dans une optique de développement durable. »⁶⁴

Il est manifeste que les gouvernements du Québec et du Canada reconnaissent sans hésitation que les communautés riveraines ont un rôle de premier plan à jouer dans un plan de gestion intégrée. Stratégies Saint-Laurent et les comités de zones d'intervention sont particulièrement bien outillés pour prendre en charge le volet communautaire de ce plan. Par contre, le Programme ZIP devra sans doute être revu afin de favoriser une meilleure intégration des actions réalisées au niveau des zones à des plans plus globaux. L'avenir des ZIP semblent donc assuré, mais leur rôle devra sans doute être modifié. Or, toute modification s'accompagne d'incertitudes et de turbulence. Les années qui viennent s'annoncent donc pleines de défis, tant pour les comités de zones que pour Stratégies Saint-Laurent.

CM*

*L'auteur tient à remercier Nicolas Audet, Luc Bergeron et Odile Serranou pour leur collaboration à la rédaction de ce texte.

Quelques adresses

Plan Saint-Laurent pour un développement durable :

<http://www.planstlaurent.qc.ca/>

Stratégies Saint-Laurent :

<http://www.strategiessl.qc.ca/strategiessl.html>

Claude Martin

cmartin@mcp-avocats.com

⁶¹ Gouvernement du Québec, *L'eau, la vie, l'avenir – Politique nationale de l'eau*, Environnement Canada/2002/0310, Québec, 2002

⁶² *Ibid.*, p. 40.

⁶³ Le Groupe de travail a été créé en 2003 par les parties à l'Entente Canada-Québec. Il avait pour mandat de proposer une définition du concept de la gestion intégrée du Saint-Laurent et de proposer des outils pour sa mise en œuvre.

⁶⁴ Telle que rapportée par Stratégies Saint-Laurent, *Vers la gestion intégrée du Saint-Laurent*, Actes du Forum sur la gestion intégrée du Saint-Laurent, Montréal, 30 avril et 1^{er} mai 2004, p 21.